


# SECURISATION DES TRAVAUX INSALUBRES



Une délégation de **Force Ouvrière**  a été reçue le 06 décembre 2021 par la DRH-MD, dans le cadre de la Sécurisation des Travaux Insalubres (note n°0001D19035147/ARM/SGA/DRH-MD/NP du 29/11/2019) et plus particulièrement en ce qui concerne la validation des Travaux Insalubres du Service des Energies Opérationnelles (SEO).

Le cœur de métier des Ouvriers d'Etat du SEO est, entre autres, le nettoyage des réservoirs d'hydrocarbures de 50, 1000, 2500 et 5000 m<sup>3</sup> contenant du fuel, du gasoil, de l'essence (auto et avion) et du kérosène. Les OE sont vêtus de combinaisons, de bottes, de gants, de masques respiratoires reliés à un compresseur et travaillent dans un milieu dangereux, sombre, avec des vapeurs explosives et insalubres, à une profondeur variant de 6 mètres à 18 mètres.

La maintenance des installations, des canalisations, des pompes ou le curage des flaques remplies d'hydrocarbures souillés mélangés à la poudre d'extincteur font également partie des opérations qu'ils effectuent. Nous avons évoqué tous les points bloquants avec photos à l'appui.

La nouvelle appellation dans la nomenclature des professions ouvrières, « mécanicien de maintenance - domaine exploitation pétrolière », anciennement « mécanicien d'entretien d'installation pétrolière » posait un problème au Service des Pensions et Risques Professionnels et à la Caisse des Dépôts et Consignations pour la validation des travaux insalubres eut égard le Titre XV du Décret 67-711 du 18 aout 1967.

**FO a argumenté et a convaincu l'administration de revenir sur son interprétation !**

**Ceci vaut pour le SEO dans un premier temps mais il est de fait que cela ne pourra que faire jurisprudence pour l'ensemble des directions et services du MINARM !**

Paris, le 25 janvier 2022



**FO**  
DÉFENSE